

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 29 mai 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES : Issam OTHMAN, Nathalie FAURE, Zeina KHAIR-LAFOND.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Philippe NICOLINO à Corinne DUBOS, Marie LORIAU à Daniel GOUX, Nora OTHMAN à Evelyne FONTAINE, Céline ANDRIEU à Christian BULAND, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 avril 2013.

Communication n° 13.056 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril 2013)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'avril 2013.

Délibération n° 13.057 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives hors classe (éducateur principal 1^{re} classe des APS) en un poste d'adjoint d'animation 2^e classe

A l'unanimité, le Conseil Municipal SUPPRIME un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives ; CRÉE en lieu et place un poste d'adjoint d'animation 2^e classe ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

= Arrivée de Monsieur André Beyssac à 19 heures 05 =

Délibération n° 13.058 : RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition de personnel du C.C.A.S. auprès de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le principe de la mise à disposition gratuite de deux agents du C.C.A.S. auprès de la Ville de Saint-Priest (service Restauration) ; APPROUVE la convention afférente entre le C.C.A.S. et la Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

= Arrivée de Madame Nathalie Faure à 19 heures 10 =

Délibération n° 13.059 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'insertion socio-professionnelle avec l'association ESTIME

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1, et 2 conseillers ayant donné procuration ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal AUTORISE la signature avec l'association intermédiaire ESTIME d'une convention inscrivant la Ville de Saint-Priest dans un processus d'aide à l'insertion socio-professionnelle.

= Arrivée de Monsieur Issam Othman à 19 heures 35 =

= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Goux et se retire =

Délibération n° 13.060 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2012

A la majorité (par 32 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2012 ; APPROUVE les résultats de chaque budget, principal et annexes, comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2012
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 12 113 680,02 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 1 140 032,83 € ;
- 2°) Budget annexe 11 « Usines-relais » – Compte administratif 2012
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 159 319,16 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 71 674,82 € ;
- 3°) Budget annexe 12 « Ateliers artisanaux » – Compte administratif 2012
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 352 882,78 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 4 671,61 €.

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

Délibération n° 13.061 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2012

A la majorité (par 33 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2012 à Monsieur le Trésorier de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2012 et des comptes administratifs pour 2012 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2012 tels que présentés.

Délibération n° 13.062 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2012

A la majorité (par 33 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal AFFECTE le résultat excédentaire 2012 de fonctionnement du **budget principal** comme suit :

- ⇒ 9 066 196,83 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- ⇒ 3 047 483,19 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement excédentaire » sur l'exercice 2013 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2012 de la section de fonctionnement du **budget annexe 11** « Usines-relais » comme suit :

- ⇒ 105 315,82 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- ⇒ 54 003,34 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement excédentaire » sur l'exercice 2013 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2012 de la section de fonctionnement du **budget annexe 12** « Ateliers artisanaux » comme suit :

- ⇒ 352 882,78 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement excédentaire » sur l'exercice 2013.

Délibération n° 13.063 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal exercice 2013 : décision modificative n° 2 - Budgets annexes exercice 2013 : décisions modificatives n° 1

A la majorité (par 33 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville (ajustement budgétaire de 14 967 947,02 euros répartis pour + 12 018 463,83 euros en section d'investissement et + 2 949 483,19 euros en section de fonctionnement) et les décisions modificatives n° 1 des budgets annexes (« Usines-relais » : 213 322,50 euros répartis pour + 54 003,34 euros en section de fonctionnement et + 159 319,16 euros en section d'investissement ; « Ateliers artisanaux » : 700 437,17 euros répartis pour + 352 882,78 euros en section de fonctionnement et + 347 554,39 euros en section d'investissement).

Délibération n° 13.064 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2013 - Complément

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1), le Conseil Municipal ATTRIBUE les subventions suivantes : 60 176 € à l'association du personnel de la Ville et du C.C.A.S. (imputée à l'article 6574) et 500 € à l'association sportive du collège Boris Vian (imputée à l'article 6745).

Délibération n° 13.065 : URBANISME : Approbation d'une charte relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place d'une charte relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette charte ainsi que tout document y afférent ; APPROUVE la création d'une commission de concertation communale tel que prévu par ladite charte.

Délibération n° 13.066 : URBANISME : Constitution de la commission de concertation communale relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la composition de la commission de concertation communale relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur la commune de Saint-Priest, à savoir : un collège municipal (cinq membres Elus, le Directeur Général des Services ou son représentant et un représentant du service Urbanisme), un collège des habitants (un représentant « habitant » de chaque conseil de quartier et un représentant des deux associations de locataires) et un collège des opérateurs (un représentant de chaque opérateur : Orange, Bouygues Télécom, SFR, Free Mobile) ; DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret ; DESIGNNE en tant que membres Elus du collège municipal : Daniel Goux, Françoise Bottura, Marie Loriau, Gilbert Veyron et Eric Fromain.

Délibération n° 13.067 : URBANISME : Cession de la parcelle DS 179 sise rue du Mâconnais

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à titre gratuit à la société Créalis (Groupe Dehon) de la parcelle DS 179 (53 m²) située rue du Mâconnais ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 13.068 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Programmation 2013 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des actions ; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

Délibération n° 13.069 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Adhésion à la Déclaration de coopération culturelle de l'agglomération lyonnaise

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADHÈRE à la Déclaration de coopération culturelle de l'agglomération lyonnaise ; AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Délibération n° 13.070 : TRANSPORT ET VOIRIE : Ligne « Pleine Lune 4 » - Renouvellement de la convention avec le SYTRAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE un avis favorable à la poursuite de la ligne dite « Pleine Lune 4 » pour trois années supplémentaires ; APPROUVE la convention avec le SYTRAL pour l'exploitation de cette navette entre Lyon et Saint-Priest (prise en charge par la Commune à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657358.

Délibération n° 13.071 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur de la ZAC Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME la nouvelle place publique de la ZAC Berliet (à l'angle de la 8^e rue et de l'avenue C) « *place Steven Spielberg* ».

Délibération n° 13.072 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Projet de construction d'un complexe sportif et de loisirs sur la ZAC Berliet îlot C1 - Demande de subventions - Signature de conventions de servitude

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions auprès des différentes collectivités et institutions concernant le projet de construction d'un complexe sportif et de loisirs sur la ZAC Berliet îlot C1, notamment pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels, en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, Lyonnaise des Eaux, Grand Lyon.

Délibération n° 13.073 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Projet de reconstruction du groupe scolaire Marius Berliet - Demande de subventions - Signature de conventions de servitude

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions auprès des différentes collectivités et institutions concernant le projet de reconstruction du groupe scolaire Marius Berliet, notamment pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels, en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, Lyonnaise des Eaux, Grand Lyon.

Délibération n° 13.074 : AFFAIRES CULTURELLES : Participation du Théâtre Théo Argence au « Réseau des Scènes Rhône-Alpes » - Renouvellement de la convention de partenariat quadriennale avec la Région Rhône-Alpes - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une nouvelle convention quadriennale 2013-2016 entre la Région Rhône-Alpes et la Ville au titre de la participation du Théâtre Théo Argence au « Réseau des Scènes Rhône-Alpes » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Région Rhône-Alpes chaque fin d'année pour l'obtention de la subvention prévue par ladite convention ; DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 7472.

Délibération n° 13.075 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2013 - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'État une subvention d'un montant de 21 000 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2013 ; DIT que cette recette est prévue à l'article 74718.

Délibération n° 13.076 : AFFAIRES CULTURELLES : Action de la médiathèque en faveur de l'accès à la culture pour les détenus de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas - Convention cadre de partenariat et avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tels que présentés d'une part, la nouvelle convention cadre de partenariat entre la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas, le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation du Rhône et les maires des villes de Corbas, Lyon, Mions, Saint-Priest et Vénissieux, et d'autre part, son avenant destiné à préciser les engagements de la Ville de Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et cet avenant.

Délibération n° 13.076 : AFFAIRES CULTURELLES : Action de la médiathèque en faveur de l'accès à la culture pour les détenus de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas - Convention cadre de partenariat et avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tels que présentés d'une part, la nouvelle convention cadre de partenariat entre la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas, le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation du Rhône et les maires des villes de Corbas, Lyon, Mions, Saint-Priest et Vénissieux, et d'autre part, son avenant destiné à préciser les engagements de la Ville de Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et cet avenant.

Délibération n° 13.077 : SOLIDARITE : Approbation de la charte « Ville et Handicap »

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la charte « Ville et Handicap » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette charte et tout document y afférent.

La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**